

# Les phénomènes de

## « harcèlement – intimidation entre élèves »

### Définition

Les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves se caractérisent par les éléments suivants : répétition de violences, phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible.

### Qu'est-ce la MPP (Méthode de la Préoccupation Partagée) ?

Processus mis en place lors de suspicion de cas de harcèlement-intimidation entre élèves.

La MPP est une approche non blâmante qui permet de briser l'effet de groupe et de minimiser les risques de représailles envers l'élève cible. De brefs entretiens individuels sont menés par des professionnel·les formé·es et tout élève qui peut aider à améliorer la situation (des élèves allié·e·s, intimidatrices/teurs présumé·e·s aux élèves témoins).

### Comment repérer si un élève est la cible ?

- Des plaisanteries fréquentes en classe à la suite de laquelle plusieurs élèves rient et l'élève-cible reste seul face aux autres
- Des soupirs ou des remarques déplacées lorsque l'élève s'exprime
- On coupe la parole à l'élève régulièrement
- Des bousculades en dehors de la salle de cours
- Rumeurs malveillantes
- L'élève cible est souvent seule, isolé·e
- Lors de la constitution de groupes de travail, cet·te élève est souvent la dernière ou le dernier à trouver un groupe

### A qui s'adresser ?

A la coordinatrice MPP – Ariane Pollet et/ou aux doyennes et/ou un·e enseignant·e et/ou une personne ressource (infirmière, médiateur/trice, psychologue scolaire, aumônière)

### **Que se passe-t-il ?**

L'élève cible est reçue par une personne de l'équipe de soutien (infirmière, psychologue, médiatrice ou médiateur) si l'élève le souhaite. Il y aura une évaluation avec l'élève si une intervention MPP est nécessaire/souhaitée. Cela est mis en place uniquement avec l'accord de l'élève-cible.

### **Que se passe-t-il si l'élève cible accepte qu'une MPP soit mise en place ?**

L'élève cible sera suivi avant, pendant et après la MPP (qui se déroule normalement sur 2 à 3 semaines) par la personne de l'équipe de soutien qui l'accompagne.

Des intervenant·e·s MPP auront deux à trois séries d'entretien avec les élèves allié·e·s, intimidatrices/teurs présumé·e·s et témoins. Ces entretiens sont brefs (max. 5') et basés sur une approche non blâmante. Dans l'intervalle, l'élève-cible dialogue avec la personne de soutien et partage si la situation s'améliore et si l'intimidation s'est arrêtée.

### **Qui peut partager son inquiétude ?**

Les élèves (qui seront informé·s aussi), les enseignant·e·s. En fait, toute personne témoin de comportements inadéquats et envers un·e élève.

**Est-ce que cela fonctionne ?** Oui, c'est rapide, efficace et sécurisant pour tous les élèves.